

Projet de poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV  
par Hydro-Québec TransÉnergie

Dossier : 621109-015

Compte rendu de la période d'information  
et de consultation du dossier par le public  
du 20 janvier au 7 mars 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant *le Projet de poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 7 mars 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 9 décembre 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 20 janvier au 7 mars 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Le promoteur du projet, Hydro-Québec TransÉnergie, prévoit construire un nouveau poste de transformation électrique à Saint-Bruno-de-Montarville qui permettrait de renforcer le réseau de distribution régional et de répondre, à long terme, à la croissance soutenue de la demande d'électricité de cette région. Ce nouveau poste comporterait, à l'étape initiale, 2 transformateurs de puissance à 315-25 kV et 7 départs de ligne à 25 kV et, selon la croissance des besoins en électricité, il serait équipé ultérieurement de 4 transformateurs et de 28 départs de ligne de distribution. Le projet comprendrait également la construction d'une ligne d'alimentation à 315 kV, d'une longueur d'environ 170 m, qui raccorderait le nouveau poste à la ligne à 315 de Boucherville-La Prairie. Par ailleurs, 5 nouveaux pylônes en acier et le démantèlement de deux pylônes existants sont prévus au moment de la mise en place de la ligne. Le poste et sa ligne d'alimentation seraient construits en zone industrielle (parc d'affaires Gérard-Filion), près de l'intersection de l'autoroute 30 et de la route 116. Le coût global du projet est estimé à 56,1 millions de dollars. La mise en service du poste serait prévue pour l'automne 2013.

(Extrait du communiqué émis le 20 janvier 2011)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent :

- l'utilisation d'équipement non conventionnel pour le poste proposé (équipement d'isolement couvrant les conducteurs dans lesquels passe le courant) ;
- les prévisions de consommation d'électricité dans le secteur et la capacité du poste proposé ;
- la justification du rejet des sites 1 et 2 ainsi que de l'absence des sites 4B et 5 au début des travaux d'Hydro-Québec dans ce dossier ;
- la relocalisation d'un parc canin ;
- la répercussion potentielle du projet sur l'emprise du CN ;
- l'influence des consultations publiques du BAPE sur la prise de décision finale d'un projet.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Saint-Bruno-de-Montarville	82, boul. Seigneurial Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
4 janvier 2011	La Presse	
4 janvier 2011	Le Soleil	
5 janvier 2011		Les Versants
7 janvier 2011		Le Journal de Saint-Bruno
26 janvier 2011		Les Versants

### Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
20 janvier 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	233	Site du BAPE
8 février 2011 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le 8 février 2011
Lieu	Salle Marcel-Dulude, 530, boul. Clairevue Ouest à Saint-Bruno-de-Montarville
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M <sup>me</sup> Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	M <sup>me</sup> Marie-Josée Gosselin, porte-parole et chef de projet Hydro-Québec TransÉnergie M <sup>me</sup> Constance Lebel, chargée de projet en environnement Hydro-Québec TransÉnergie M. Jocelyn Lambert, ingénieur, planification du réseau Hydro-Québec TransÉnergie
Assistance	25 personnes
Durée	1 h

## Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser les activités du projet, le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Une entrevue a été accordée à la station *CHAA-FM-103,3*. Une journaliste du *Journal de Saint-Bruno*, accompagnée d'un photographe, a participé à la séance d'information.

## La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 20 janvier 2011, la nouvelle a été reprise à quelques occasions par la station *CHAA-FM-103,3*. On y faisait mention de la séance d'information, du centre de consultation et du coût du projet. Une entrevue a aussi été accordée à cette radio. Le média électronique *www.fm1033.ca* a traité de la séance d'information et de la possibilité de consulter la documentation liée au projet du centre de consultation. Pour leur part, *monteregieweb.com* et le *Journal de Saint-Bruno* ont repris l'information du communiqué dans son entier.

Après la séance d'information, l'hebdo régional le *Courrier du Sud* a commenté l'information diffusée lors de cette rencontre et portant sur le mandat actuel du BAPE dans ce dossier, la demande d'audience publique et la date limite pour la déposer au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce média a aussi rappelé certains renseignements concernant le projet.

## Les communautés autochtones

Le promoteur est arrivé à la conclusion qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par le projet. Le Secrétariat aux affaires autochtones n'a pas été consulté sur l'étude d'impact du promoteur. Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il n'y avait pas lieu de consulter les autochtones puisque le projet n'avait aucune répercussion sur leurs activités traditionnelles.

Québec, le 11 mars 2011  
Louise Bourdages, conseillère en communication